

Les formations du mardi, le mardi 2 février 2021 : comment étudier l'ensemble de son territoire avec le module Analyse de l'Atelier Economique ?

Article publié le 25/01/2021 sur mon-territoire.fr

Source: [Economie & Territoire](#)

Dans le cadre du Club Utilisateurs de l'Atelier Economique, [Economie et Territoire](#) a mis en place les « formations du mardi ».

Chaque 1er mardi du mois, nous proposons à l'ensemble des utilisateurs de suivre une web formation sur l'Atelier Economique.

Lors de ces sessions, nous abordons l'Atelier Economique sous un angle différent, par exemple sur l'exploitation d'une fonctionnalité en particulier, ou bien sur une thématique afin de vous accompagner dans vos missions de tous les jours.

Ces formations sont gratuites et ouvertes aux utilisateurs de la solution qui souhaitent se perfectionner sur l'Atelier Economique.

La quatrième séance se déroulera le mardi 2 février 2021, de 9h30 à 11h00 en web formation.

Durant cette web formation du mardi, nous vous présenterons, toutes les fonctionnalités du module analyse de l'Atelier Économique afin de mieux appréhender le tissu économique de votre territoire avec :

- L'observatoire Economique
- L'observatoire Foncier
- L'observatoire Emploi
- L'observatoire COVID-19

Vous découvrirez également les évolutions suivantes :

- Les nouveaux filtres de segmentation dans l'observatoire économique sous le prisme de l'emploi pour étudier une filière ou un espace géographique particulier comme un centre-ville, une zone d'activité de votre territoire
- Le rapport d'activité du CRM

Pour vous inscrire, cliquez ici : <https://economie-territoire.fr/formations-du-mardi>

Cette formation est exclusivement réservée aux utilisateurs de l'Atelier Economique.



Club Utilisateurs : LES FORMATIONS DU MARDI

Dans le cadre du Club Utilisateurs, bénéficiez tous les 1er mardis du mois d'une web formation gratuite sur une fonctionnalité de l'outil ou sur une utilisation particulière de l'outil avec une approche thématique.

[INSCRIPTION WEB FORMATION](#)

